

PROGRAMME
ONU-REDD



Réponse consolidée des instances de l'ONU-REDD à l'évaluation du Programme

PROGRAMME ONU-REDD

Juillet 2014

Introduction

Conformément au cahier des charges convenu lors de la dixième réunion du Conseil d'orientation (CO) en juin 2013, la première évaluation de Programme du Programme ONU-REDD a été entreprise entre octobre 2013 et juin 2014¹. Les objectifs assignés à l'évaluation étaient les suivants : (i) dégager les preuves des résultats ; (ii) encourager l'apprentissage, le retour d'information et le partage des connaissances ; et, (iii) inspirer la révision de la stratégie du Programme ONU-REDD. Un rapport de lancement a été examiné lors du onzième Conseil d'orientation (CO11) en décembre 2013, après quoi les membres du Conseil ont, à deux reprises, fait part à l'équipe d'évaluation de leurs réactions, en premier lieu concernant les conclusions préliminaires diffusées en mars 2014, puis concernant le rapport dans sa version provisoire en mai 2014.

Le rapport final de l'évaluation a été diffusé le 20 juin 2014, préalablement au douzième Conseil d'orientation (CO12) en juillet 2014, et présenté au Conseil par l'équipe d'évaluation au cours de la réunion. En réponse aux douze recommandations adressées aux instances du Programme ONU-REDD – trois au Conseil d'orientation et neuf aux organismes – le Conseil d'orientation et les organismes de l'ONU participants ont rédigé une ébauche de réponse spécifique aux recommandations les concernant.

Suite à la présentation des ébauches de réponses lors du CO12, le Conseil a accepté² la réponse du Conseil d'orientation, pris acte de l'ébauche de réponse des organismes et demandé au secrétariat du Programme ONU-REDD de compiler et finaliser leur réponse consolidée, et de la communiquer au Conseil d'orientation pour information. Le Conseil d'orientation a également encouragé les pays à prendre note des recommandations qui leur sont adressées.

La réponse consolidée aux recommandations de l'évaluation du Programme figure dans la première et la deuxième partie ci-dessous.

¹ L'ensemble des documents est disponible pour référence sur [espace collaboratif de travail](#) du Programme ONU-REDD.

² Décision CO12/10 du Conseil d'orientation

Première partie : management response du Conseil d'orientation aux recommandations 1, 7 et 11.

Le Conseil d'orientation a étudié le rapport de l'évaluation du Programme et réuni un groupe de travail chargé d'examiner les recommandations (1, 7, 11) adressées au Conseil d'orientation. La réponse spécifique qui suit a été agréée par le Conseil d'orientation (décision CO12/10).

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
1	<p>Le Conseil d'orientation devrait réviser le but général et les objectifs stratégiques d'ONU-REDD afin de résoudre les difficultés importantes auxquelles la REDD+ est confrontée et de s'adapter au contexte dynamique dans lequel il opère.</p> <p>S'appuyant sur les conclusions de ce rapport, l'élaboration d'un Programme plus solide devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appuyer des solutions conduites par les pays intégrant un mélange d'approches fondées sur les résultats et d'autres approches (qui ne dépendraient pas d'incitations compensatoires ou de récompenses) ; • s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui conditionnent les changements dans l'utilisation des terres et la couverture des sols à l'échelle locale et mondiale (politiques de développement agricole et rural, régimes fonciers, politiques économiques, chaînes logistiques internationales, accords commerciaux, demandes licites et illicites des marchés, etc.). 	Acceptée	Le problème sera résolu par la création de la nouvelle stratégie post-2016, grâce à un processus participatif impliquant toutes les parties prenantes.	2014-2015	Conseil d'orientation et organismes de l'ONU-REDD

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
7	<p>Le Conseil d'orientation devrait faire des régimes fonciers un domaine d'intervention prioritaire du Programme, en s'appuyant sur les initiatives et l'expertise existant en la matière à l'échelle nationale, régionale et mondiale. À cette fin, le Programme devrait soutenir les efforts des pays visant à clarifier les droits sur les terres et les ressources des populations tributaires des forêts, y compris les droits d'émission de carbone et le partage des avantages associés.</p>	Acceptée	<p>Le CO est conscient de l'importance que revêtent les régimes fonciers, et reconnaît que le Programme ONU-REDD devrait contribuer aux efforts des pays en vue d'améliorer les questions foncières en observant les stratégies nationales et les cadres juridiques de la REDD+</p> <p>Le problème sera résolu par la création de la nouvelle stratégie post-2016, grâce à un processus participatif impliquant toutes les parties prenantes.</p>	2014-2015	Conseil d'orientation et organismes de l'ONU-REDD
11	<p>Le Conseil d'orientation et les organismes des Nations Unies partenaires devraient réviser et simplifier la structure de gouvernance d'ONU-REDD afin de réduire les chevauchements, de renforcer les fonctions stratégiques et activités de fond du Conseil et de clarifier les rôles et responsabilités du groupe d'administration et du secrétariat.</p> <p>Recommandations secondaires supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> clarifier les limites des modalités de conduite par les pays afin de limiter la confusion concernant les rôles et responsabilités des organismes des Nations Unies partenaires et ceux des pays partenaires en matière de définition des priorités de programmation et de prise de décisions relatives à l'utilisation des fonds du Programme ; 	Acceptée	<p>Le CO est conscient qu'il importe de réviser et de simplifier la structure de gouvernance afin de gagner en efficacité.</p> <p>Le sujet sera traité grâce à la création de la nouvelle stratégie post-2016, un processus qui suivra le principe selon lequel la fonction définit la forme, et qui s'appuiera sur un processus participatif impliquant toutes les parties prenantes.</p>	2015	Conseil d'orientation et organismes de l'ONU-REDD

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
	<ul style="list-style-type: none"> • subdiviser les fonctions de partage des connaissances du Conseil d'orientation découlant de sa mission de fournir une supervision fiduciaire et des orientations stratégiques au Programme ; • réviser le mandat des différentes structures de gestion d'ONU-REDD pour éliminer les chevauchements, clarifier les rôles et responsabilités, déléguer le pouvoir de décision aux différentes institutions (y compris le secrétariat) et enfin renforcer la capacité du Programme à être «uni dans l'action» ; • dans la mesure du possible, déléguer la supervision de la gestion des Programmes nationaux aux pays partenaires. Conformément à la recommandation 2 et aux normes existantes en matière d'évaluation des risques, la gestion des Programmes nationaux devrait si possible être confiée aux pays partenaires. À cette fin, les organismes des Nations Unies partenaires, les partenaires de mise en œuvre de la REDD+ (dont le FCPF) et les pays participants devraient envisager de mettre en place une obligation de notification uniforme pour tous les groupes de parties prenantes concernés. 				

Deuxième partie : réponse spécifique des organismes aux recommandations 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 12.

Les organismes du Programme ONU-REDD ont accueilli favorablement la publication du rapport final et étudié les neuf recommandations (2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12) adressées aux organismes. Le Conseil d'orientation a pris acte (décision CO12/10) de la réponse des organismes, qui présente dans ses grandes lignes la manière dont les organismes de l'ONU-REDD aborderont les problèmes identifiés.

Les organismes de l'ONU-REDD travailleront ensemble et aideront les groupes représentés au sein du Programme ONU-REDD à appliquer ces recommandations ; toutefois, il ne leur appartient pas de répondre au nom des autres parties prenantes du Programme ONU-REDD.

Observations d'ordre général

L'évaluation externe a été pour les parties prenantes du Programme ONU-REDD une excellente occasion d'apprécier les résultats des efforts considérables déployés depuis 2008 afin d'appuyer et de valoriser la REDD+ dans les pays en développement. Le rapport d'évaluation est un document exhaustif stipulant une série de recommandations (voir plus bas), attribuant à la performance du Programme des notes en vertu de divers critères, et comprenant un résumé succinct des principaux enseignements dégagés. Les 34 principales conclusions de l'évaluation sont esquissées conformément aux critères du CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité. D'importantes conclusions ont également été tirées concernant certains aspects transversaux (notamment relatifs à l'égalité des sexes, à la participation et au renforcement des capacités) et les facteurs intervenant dans la performance, en particulier la conception et la structure du Programme ainsi que la gestion et l'organisation. Les conditions posées au cahier des charges ont été remplies de manière satisfaisante.

L'appréciation du processus de REDD+ depuis 2007 qui fonde l'évaluation du Programme est guidée par la prudence – notamment en ce qui concerne les perspectives de progression rapide vers des paiements axés sur la performance, susceptibles d'inciter à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés au déboisement et à la dégradation des forêts. Mais l'évaluation n'en comprend pas moins un grand nombre d'éclairages et de propositions que le Programme ONU-REDD peut et entend adopter dans un avenir proche et à moyen terme. La REDD+ est un projet en cours, et de nombreuses difficultés demeurent. Confrontés à une courbe d'apprentissage abrupte, les organismes de l'ONU associés au Programme se sont mobilisés pour surmonter d'importants obstacles dans leurs préparatifs de la REDD+. Au cours de l'évaluation, certaines faiblesses et menaces ont été relevées, mais les atouts et les opportunités ont été soulignés pour le Programme. Durant la préparation des mesures à prendre pour donner suite aux recommandations, nombre de conclusions et d'enseignements dégagés se révéleront extrêmement utiles.

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
2	<p>En concertation avec les pays partenaires et les autres parties prenantes, le groupe d'administration d'ONU-REDD devrait développer une théorie du changement robuste qui explique les objectifs du Programme et la méthode envisagée pour les réaliser (établissement d'un lien entre la théorie et l'action).</p> <p>Pour soutenir cette démarche, le groupe d'administration, guidé par le Conseil d'orientation, devrait s'efforcer de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • clarifier le but et les raisons qui justifient les éléments actuels de la programmation (Programme global et Programmes nationaux) dans le but de renforcer les complémentarités ; • réviser le champ d'application du Programme (objectifs et portée) et ses modalités de mise en œuvre (recrutement de davantage de personnel et d'experts techniques nationaux et régionaux, par exemple) ; • valider les hypothèses et les résultats escomptés avec les principaux partenaires de développement et, si possible, un groupe extérieur d'experts 	Acceptée	<p>Les organismes de l'ONU-REDD élaboreront une théorie du changement sur laquelle se fondera la nouvelle stratégie 2016-2020, qui fera l'objet d'une large consultation parmi les parties prenantes du Programme. L'ébauche de théorie sera présentée lors du CO13 au titre du projet de nouvelle stratégie.</p> <p>L'évaluation constitue une contribution précieuse en élaborant une théorie du changement "reconstruite" (pièce 5.1 du rapport). Le groupe d'administration a commencé à esquisser une théorie du changement fondée sur l'évaluation de la valeur comparative du Programme, une démarche qui sera affinée grâce à la consultation approfondie de toutes les parties prenantes.</p> <p>Durant la préparation de la nouvelle stratégie, le champ d'application du Programme et les modalités de mise en œuvre adéquates (notamment le recours au personnel national et régional et à des experts techniques) seront passés en revue. De la même manière, des dispositions seront prises pour valider les hypothèses et les résultats escomptés en collaboration avec les principaux partenaires de développement. La faisabilité de la création proposée d'un groupe d'experts sera également étudiée.</p> <p>Les travaux sur la théorie du changement devrait générer un ensemble de mesures applicables à effet immédiat et tout au long de la période 2014-2015, et</p>	2014-2015	Organismes de l'ONU-REDD (par l'entremise du groupe d'administration et le secrétariat), en collaboration avec les pays partenaires et les autres parties prenantes

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
	qui pourrait apporter des conseils objectifs et des perspectives sur la meilleure façon d'obtenir des résultats et un impact en matière de développement.		qui se traduiront également dans la nouvelle stratégie.		
3	Les organismes partenaires des Nations Unies devraient renforcer leur collaboration avec le FCPF de la Banque mondiale en vue d'harmoniser les normes et les approches, d'éliminer les doublons et de renforcer une action conjointe s'appuyant sur les compétences fondamentales des organismes.	Acceptée	<p>Afin de s'orienter vers une coopération plus étroite avec le FCPF, des discussions stratégiques seront organisées pour étudier la possibilité d'une collaboration renforcée. Cette démarche devrait générer un ensemble de directions stratégiques et d'identifier les mesures à prendre pour améliorer la synergie entre les deux initiatives, notamment en continuant à éliminer les redondances, à harmoniser les standards et les approches, et à explorer les possibilités d'exécution conjointe.</p> <p>Il convient de noter l'existence de dispositions institutionnelles, de dispositions de gouvernance établies et de préférences de financement qui distinguent le FCPF et les organismes de l'ONU-REDD. Pour les deux initiatives multilatérales, ainsi que pour les autres initiatives de REDD+, l'essentiel est de montrer comment ils s'emploient à aider les pays conformément à leurs objectifs de REDD+, aux décisions de la CCNUCC et de manière cohérente et complémentaire ; une harmonisation stratégique stipulant la complémentarité des approches et des efforts.</p> <p>Le FCPF a joué un rôle précurseur en testant les</p>	2014-2015	Organismes de l'ONU-REDD et FCPF du Banque mondiale'

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
			<p>“transactions” pour la réduction des émissions par le Fonds carbone. Il s'agit d'un travail crucial que la Banque mondiale est bien placée pour mener. Les autres options stratégiques de REDD+ doivent aussi être étayées en conformité avec le Cadre de Varsovie et le champ des actions axées sur les résultats. À mesure que progresse l'élaboration d'une nouvelle stratégie du Programme ONU-REDD, l'amélioration des dispositions pour la planification et la mise en œuvre conjointes au niveau des pays sera envisagée, ainsi que d'autres solutions de partage des ressources.</p> <p>D'autres propositions pour l'élaboration d'un “plan d'action collaboratif” pour les deux initiatives pourraient être menées plus rapidement, par exemple la sphère de gestion des connaissances. Le Programme ONU-REDD œuvrera avec le FCPF et d'autres partenaires comme le GEF, le CIF-FIP et les organismes bilatéraux afin de contribuer à une meilleure intégration du partage des connaissances et des enseignements au profit des pays de REDD+, notamment dans le cadre de la plateforme web de la CCNUCC.</p> <p>Les deux initiatives ont déjà amorcé des discussions à ce sujet, et continueront de collaborer étroitement afin d'explorer pleinement toutes les options pour une meilleure collaboration et une synergie renforcée.</p>		

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
4	<p>Les organismes des Nations Unies partenaires devraient travailler avec les pays partenaires pour renforcer l'appropriation nationale de tous les aspects des initiatives nationales REDD+, notamment en mettant en place une approche plus ascendante.</p> <p>À cet effet, le Programme devrait envisager les actions suivantes :</p> <p>a) dans la mesure du possible, donner la priorité aux experts nationaux et régionaux ;</p> <p>b) utiliser les structures ou les mécanismes de coordination existants pour mettre en œuvre et étendre la REDD+ à tous les échelons du gouvernement ;</p> <p>c) renforcer les capacités nationales en matière de coordination des investissements dans la REDD+ à l'aide, si possible, de mécanismes nationaux de gestion financière et de comptabilité (comme le PNUD avec NEX, par exemple) ;</p>	Acceptée	<p>Les organismes de l'ONU-REDD souscrivent pleinement à la recommandation consistant à renforcer la prise en main par les pays de tous les aspects du processus de REDD+. Il faut faire davantage pour expliciter ce point, de sorte qu'il ne soit pas tacite. La recommandation sera abordée dans son ensemble dans la conception de la nouvelle stratégie du Programme, ou avant dans la mesure du possible. Parmi les mesures qu'il importe de prendre, citons :</p> <p>a) et b) Il s'agit déjà priorités pour le Programme lorsqu'il appuie les pays. Mais ces aspects seront encore soulignés, notamment dans la conception des nouveaux Programmes nationaux (PN). Dans le cadre de ses efforts de renforcement des capacités, le Programme ONU-REDD s'emploie aussi à élargir le nombre d'experts nationaux et régionaux disponibles.</p> <p>c) Cette démarche est déjà en cours dans certains pays, et sera également appliquée dans tous les nouveaux PN, ainsi que dans les PN existants. Lors de la conception des PN, un meilleur cadrage préliminaire sera également prévu pour renforcer la cohérence avec les structures et mécanismes financiers existants.</p> <p>d) Les organismes de l'ONU veilleront à ce que les contributions nationales soient intégrées aux</p>	<p>immédiate</p> <p>immédiate</p> <p>immédiate</p> <p>immédiate</p>	Organismes de l'ONU-REDD et pays partenaires

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
	<p>d) solliciter des contributions nationales, que ce soit en nature ou par des postes budgétaires dédiés, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;</p> <p>e) appliquer des principes stricts de subsidiarité en déléguant le pouvoir de décision et la gestion des opérations à l'échelon le plus proche du terrain et en appliquant les principes élémentaires d'une gouvernance robuste des ressources (obligation redditionnelle descendante, décentralisation des processus de décision collectifs, etc.).</p>		<p>demandes appui ciblé, les PN et les rapports ultérieurs.</p> <p>e) Ces principes sont déjà appliqués dans la mesure du possible, mais cet aspect sera abordé au cours des consultations spécialement prévues pour traiter cette question ainsi que d'autres recommandations de l'évaluation qui seront appliquées en 2014. Cette démarche devrait générer un ensemble de mesures immédiates applicables à effet immédiat et tout au long de la période 2014-2015, et qui se traduiront également dans la nouvelle stratégie.</p> <p>En général, le nouveau cycle proposé d'évaluations des besoins des pays sera l'occasion de réaliser une analyse ciblée des moyens qui permettront aux organismes de l'ONU-REDD de continuer à répondre efficacement aux plans et propositions de REDD+ élaborés dans divers pays.</p> <p>Enfin, dans un souci de clarté, il importe de noter que rien ne diffère les modalités d'exécution budgétaires du SNA-GP de celles des PN. Toutes sont exécutées conformément aux modalités de mise en œuvre des organismes de l'ONU-REDD. Néanmoins, la recommandation consistant à faire davantage usage des modalités nationales de mise en œuvre est dûment notée.</p>		
5	Dans le cadre de la révision de la stratégie	Acceptée	La conception des nouveaux PN et des activités	2014-2015	Organismes de

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
	<p>du Programme, les organismes des Nations Unies partenaires et les pays participants devraient mettre davantage l'accent sur les approches intersectorielles intégrées de la REDD+. Ils devraient également prôner un appui politique de plus haut niveau et un renforcement des capacités au sein des entités gouvernementales nationales.</p>		<p>d'appui ciblé peut et va suivre cette recommandation à effet immédiat, des approches plus intersectorielles étant valorisées.</p> <p>La promotion de la REDD+ dépend d'un appui politique et de l'existence de capacités à divers échelons du gouvernement, comme le reconnaît la présente recommandation. L'appropriation du processus de REDD+ est déterminant aussi bien au sein des institutions du gouvernement national qu'au niveau local. En tirant parti des avantages comparatifs des organismes de l'ONU-REDD et de leur proximité avec certains ministères (par ex. la FAO avec le ministère de la Foresterie et de l'Agriculture, le PNUD avec la Planification et le PNUE avec l'Environnement), ainsi que des travaux assurés par les coordonnateurs résidents de l'ONU et les bureaux de pays du PNUD, l'appui aux mécanismes interministériels adéquats fera l'objet d'une attention particulière pour la mise en œuvre de la REDD+.</p> <p>Les pays peuvent donner un élan supplémentaire à ces processus, appuyés et conseillés par les organismes de l'ONU-REDD. Dans ce contexte, il importera de solliciter en faveur de la REDD+ l'appui du secteur privé, où la nécessité d'"éliminer le déboisement et la dégradation des forêts des chaînes d'approvisionnement" semble être de plus en plus admise, ainsi que l'appui des organisations d'agriculteurs, etc.</p>	immédiate	ONU-REDD et pays participants

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
			<p>Faut-il mettre davantage l'accent sur le niveau infranational, tout particulièrement sur les expériences pilotes en matière de juridictions dans le cadre d'autres initiatives de REDD+ ? Une telle démarche favoriserait-elle une intégration plus transsectorielle ? Ces questions devront être posées durant l'élaboration des plans stratégiques, en tenant compte des décisions de la CCNUCC en la matière. L'appui dispensé a pour but l'élaboration d'institutions nationales effectives susceptibles d'appliquer les accords conclus sur la REDD+ en termes de stratégies nationales de REDD+, de systèmes de surveillance des forêts, de niveaux d'émissions de référence (NERF/NER) et d'information sur les garanties.</p>		
6	<p>Les organismes des Nations Unies partenaires et les pays partenaires devraient engager des actions conjointes pour lutter contre les principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en s'attaquant aux problèmes et en impliquant les parties prenantes concernées (en particulier le secteur privé) dès le début de la phase de préparation à la REDD+.</p>	Acceptée	<p>Les organismes de l'ONU-REDD proposent d'en faire un domaine d'activité central dans la stratégie 2016-2020 du Programme.</p> <p>Cette recommandation rejoint les conclusions dégagées par les organismes de l'ONU-REDD depuis les débuts du Programme en 2008. Il ne fait aucun doute que l'appui dispensé par le Programme ONU-REDD aux politiques et mesures nationales, notamment les stratégies nationales et les plans d'action pour la REDD+, doit prendre en compte les facteurs du déboisement et dégradation des forêts plus en amont du processus de préparation à la</p>	2014-2015 et stratégie 2016-2020	Organismes de l'ONU-REDD et pays partenaires

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
			<p>REDD+, et identifier en fonction de cette démarche les opportunités stratégiques permettant de prendre des mesures axées sur les résultats.</p> <p>Cette recommandation est également pertinente dans le contexte de toutes les nouvelles stratégies de REDD+ qui sont ou seront élaborées par les pays partenaires.</p>		
8	<p>Les unités responsables au sein des organismes des Nations Unies partenaires, avec l'appui des pays partenaires, devraient poursuivre les efforts pour intégrer les garanties sociales et environnementales relatives à la REDD+, notamment en ce qui concerne les mécanismes de partage des avantages, et soutenir les efforts des pays en vue de fournir des informations sur le traitement et le respect des garanties.</p>	Acceptée	<p>Le Programme ONU-REDD entend poursuivre et élargir son appui aux pays pour l'élaboration d'approches nationales des garanties, notamment pour accompagner les travaux visant à déterminer si les politiques, législations et réglementations (PLR) existantes suffisent à l'application des garanties convenues sous l'égide de la CCNUCC ("garanties de Cancún"), à combler les éventuelles lacunes de ces PLR, et à recueillir et à fournir des renseignements sur l'observation et le respect de ces garanties. Plutôt que d'imposer une approche standard en la matière, le Programme propose aux pays des outils facultatifs et des orientations souples.</p> <p>La décision 12/CP.19 de la CCNUCC est prise en compte, de sorte que le Programme prêterait plus attention aux éléments déterminants qui incombent aux pays de REDD+ avant d'obtenir des paiements axés sur les résultats ; ils doivent par exemple fournir des informations, dans le cadre des communications nationales, sur la manière dont sont abordées et</p>	immédiate	Organismes de l'ONU-REDD et pays partenaires

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
			observées les garanties. Les unités responsables sont donc prêtes à intensifier les travaux sur les garanties et les mécanismes de partage des avantages.		
9	<p>Les unités responsables au sein des organismes des Nations Unies partenaires, avec l'appui des pays partenaires, devraient intensifier les efforts pour intégrer l'égalité des sexes dans le Programme. Il faudrait octroyer des ressources suffisantes et fournir une formation adaptée pour garantir une approche plus complète et plus systématique.</p> <p>Recommandations secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nommer un point de convergence sur l'égalité des sexes dans toutes les régions et le doter de ressources suffisantes ; • adopter des approches centrées sur l'égalité et les droits en matière de programmation ; • offrir des possibilités de formation au personnel du Programme et aux parties prenantes ; • exploiter les contributions actuelles des Nations Unies et des partenaires de développement. 	Acceptée	<p>Les organismes continueront de faire valoir leur expérience et leur savoir-faire collectifs sur ces enjeux. Une formation spéciale sera organisée pour le personnel du Programme ONU-REDD (notamment dans chaque équipe régionale) et des pays partenaires, en coordination avec les experts existants dans le domaine des garanties sociales et d'égalité des sexes, et avec les points focaux aux sièges et dans les bureaux régionaux des organismes.</p> <p>Les droits et l'égalité des sexes revêtent un haut niveau de priorité, et la collaboration avec les organisations compétentes spécialisées a été encouragée et continuera de l'être par l'entremise du Programme. Des efforts seront donc consentis pour que les termes des cahiers des charges et des conditions de performance de tout le personnel du Programme stipulent que les approches axées sur les droits et l'égalité des sexes doivent être appréhendées.</p>	immédiate	Organismes de l'ONU-REDD et pays partenaires

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
10	Les pays partenaires et les organismes des Nations Unies partenaires devraient tout mettre en œuvre pour assurer une représentation équitable et vérifiable des OSC, des populations autochtones et des autres populations tributaires des forêts dans le processus décisionnel des Programmes nationaux.	Acceptée	La reconnaissance des efforts du Programme en vue de valoriser une approche axée sur les droits dans la mise en œuvre de la REDD+ est appréciée. Toutefois, la nécessité d'encourager les processus multipartites de prise de décision au niveau des pays est aussi dûment notée. Cet aspect sera pris en compte dans l'élaboration de la nouvelle stratégie, et en orientant l'engagement des parties prenantes dans les processus nationaux de préparation à la REDD+.	2014-2015	Pays partenaires et organismes de l'ONU-REDD
12	Le secrétariat d'ONU-REDD devrait poursuivre ses efforts pour développer et mettre en œuvre des outils de planification, de suivi et de notification fondés sur les résultats dans l'ensemble du Programme, soutenir les besoins de gestion adaptative, rendre compte des réalisations à des publics internes et externes et tirer des enseignements des efforts de mise en œuvre actuels.	Acceptée	<p>En appliquant cette recommandation, le secrétariat élaborera et mettra en œuvre des outils de planification, de suivi et de notification axés sur les résultats. Les rapports faisant état de tous les résultats obtenus y gagneront en cohérence, en transparence et en structure. De même, cette démarche ouvrira la voie à une gestion évolutive tenant compte des enseignements du suivi et de la supervision, et à de meilleurs outils de suivi des incidences découlant du nouveau plan de suivi et de supervision.</p> <p>La conception complète d'un cadre axé sur les résultats spécifiant les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs sera entreprise en lien avec la révision et l'actualisation de la stratégie du Programme ONU-REDD.</p> <p>À court terme, un ensemble de mesures immédiates pour l'application de cette recommandation sera</p>	2014-2015	Organismes de l'ONU-REDD et secrétariat

N°	Recommandation	Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Réponse et mesure(s) à prendre	Période d'exécution	Mesure(s) à prendre par
			débattu et défini au plus tard fin 2014, puis présenté au CO, au titre du bilan qui sera présenté des mesures d'application de la réponse.		